

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DASES 69 Subventions (6.500 euros) à quatre associations pour leurs actions de prévention en faveur des seniors par l'accès à la culture.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2512-1 et suivants;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Madame La Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Compagnie Résonances (18^e), Culture et bibliothèque pour tous (15^e), Hanullim (12^e), L'esprit Jazz (13^e);

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2 000 euros est attribuée à l'association « Compagnie Résonances » (18^e) (SIMPA 604 – dossier 2020_05156) au titre de 2020.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 2 000 euros est attribuée à l'association « Culture et bibliothèque pour tous » (13^e) (SIMPA 19714 – dossier 2020_05760) au titre de 2020.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 1 500 euros est attribuée à l'association « Hanullim Culture » (14^e) (SIMPA 193958 – dossier 2020_06485) au titre de 2020.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 1 000 euros est attribuée à l'association « L'Esprit Jazz » (13^e) (SIMPA 19634 – dossier 2020_05978) au titre de 2020.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO